

Date de dépôt : 30 août 2007

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre le projet de fermeture des maisons de vacances pour aînés « Florimont » et « Nouvelle-Roseraie »

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Béatrice Hirsch-Aellen

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1621, déposée le 20 avril 2007, lors de ses séances des 14 et 21 mai, et du 11 juin 2007 sous la présidence efficace et appréciée de M^{me} Emilie Flamand (14 mai et 11 juin) et de M. Frédéric Hohl (21 mai).

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier, que nous tenons ici à remercier pour son excellent travail.

Bref rappel de la situation :

La Nouvelle-Roseraie (située à Saint-Légier) et le chalet Florimont (Préalpes vaudoises) sont des maisons de vacances pour personnes âgées. Elles sont ouvertes 36 semaines par année, la moyenne d'âge des personnes les fréquentant est de 86 ans. Ces personnes ont, pour la grande majorité d'entre elles, besoin de soins quotidiens et ne peuvent plus voyager.

La Nouvelle-Roseraie comporte 10 chambres individuelles et 11 chambres doubles, le chalet Florimont en compte 16 individuelles et 10 doubles.

Le séjour est de 95 à 110 F, par jour, payé par les personnes résidant dans ces maisons.

Ces institutions totalisent 14,4 postes et un directeur unique.

Le déficit est d'environ 400 000 F, par année et par maison. Ce déficit est couvert par l'Hospice général pour Florimont et par la Ville de Genève pour la Nouvelle-Roseraie.

L'Hospice général est responsable de la gestion de ces deux maisons de vacances.

En 2006, elles ont totalisé 35'668 nuitées pour 3000 personnes.

Audition des pétitionnaires le 14 mai 2007 : M^{me} Magali Bertholet Pradervand, présidente du FGCA, M. Souhail Mouhanna, président de l'AVIVO, M^{mes} Luisella Clerc, Monique Gaillard, et MM. Marc Turrain et Raoul Schnumpf, pétitionnaires

Les pétitionnaires reviennent sur les chiffres indiqués ci-dessus et rappellent les objectifs de ces maisons de vacances, entre autres de lutter contre l'isolement des personnes âgées, de favoriser les contacts sociaux, ainsi que de familiariser ces personnes avec la vie en institution dans l'optique d'un éventuel futur placement en EMS.

Ils expliquent qu'en février 2007, ils ont entendu dire que ces maisons allaient fermer, suite à une décision de la direction de l'Hospice général. Pour eux, les raisons d'une telle mesure étaient essentiellement d'ordre économique. Cette hypothétique fermeture pouvait intervenir à court terme, ce qui a motivé les deux associations à lancer la présente pétition.

Ils reviennent longuement sur l'utilité de ces lieux de vacances et la nécessité de les maintenir, d'autant plus que les besoins de la population âgée vont en augmentant.

Ils rappellent également que ces structures n'accueillent que des personnes venant de leur domicile. Les résidents d'EMS ou les convalescents d'un séjour hospitalier n'y ont pas accès.

Audition de M. Bertrand Levrat, directeur de l'Hospice général, le 21 mai 2007

M. Levrat fait savoir qu'il n'est pas question de fermer les deux maisons de vacances et qu'une réflexion est en cours au sein de l'Hospice général afin de transférer la gestion de ces maisons. Il s'agit de se poser la question de la pertinence de l'appartenance de ces institutions à l'Hospice général.

Il ajoute qu'une large consultation a été faite, entre autres auprès du personnel, ce qui a pu entraîner rumeurs et polémiques. Il explique encore que la direction avait indiqué que si personne n'était intéressé, il deviendrait peut-être nécessaire de les fermer, option qui n'a pas été retenue par le conseil d'administration.

M. Levrat nous signale également qu'un mandat de prestations est en discussion et que la subvention de 447 000 F pour la maison Florimont serait transmise au repreneur. Il ne peut rien dire concernant la subvention de la Nouvelle-Roseaie, celle-ci étant couverte par la Ville de Genève. Les biens immobiliers ne seraient pas transmis et M. Levrat indique qu'il serait envisageable de procéder à des droits de superficie.

Il termine en rappelant qu'il ne s'agit pas d'une question financière, mais de réflexion autour de la justification pour l'Hospice général de s'occuper de la gestion d'activités de loisirs.

Audition de M. François Longchamp, conseiller d'Etat en charge du Département de la solidarité et de l'emploi, le 11 juin 2007

M. Longchamp explique que le Conseil d'Etat a demandé à l'Hospice général d'élaborer une stratégie afin de se concentrer sur ses missions principales et de se départir de certains secteurs. L'Hospice général a donc pour tâche de trouver des repreneurs en ce qui concerne la Nouvelle-Roseaie et le chalet Florimont. Il précise que la subvention concernant ces institutions sera retranchée de l'enveloppe de l'Hospice général et confiée à la nouvelle structure.

M. Longchamp confirme qu'il n'est pas question de fermeture faute de repreneur. Il rappelle seulement que l'Etat n'est pas le seul à s'occuper des personnes âgées et qu'il est vraisemblable qu'un repreneur soit trouvé à terme.

Discussion de la commission

Les commissaires sont unanimes concernant l'utilité de ces maisons de vacances et sur la nécessité de les maintenir ouvertes. Tous reconnaissent qu'elles répondent à un réel besoin des personnes âgées de notre canton.

La discussion se concentrera donc sur la confiance dans les garanties données non seulement par le directeur de l'Hospice général, mais surtout par le Conseiller d'Etat en charge du Département de la solidarité et de l'emploi.

La majorité de la commission estime que les craintes exprimées dans cette pétition ne sont pas fondées et par conséquent le renvoi au Conseil d'Etat est refusé par :

Pour : 4 (2 S, 2 Ve)

Contre : 10 (3L, 2 R, 2 PDC, 2 UDC, 1 MCG)

La proposition de dépôt sur le bureau du Grand Conseil pour information est donc acceptée par :

Pour : 10 (3 L, 2 R, 2 PDC, 2 UDC, 1 MCG)

Contre : 2 (2 S)

Abst. : 2 (2 Ve)

Pétition**(1621)****contre le projet de fermeture des maisons de vacances pour aînés
« Florimont » et « Nouvelle-Roseraie »**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous, soussignés, prions Mesdames et Messieurs les députés du Grand Conseil du canton de Genève ainsi que les conseillers municipaux de la Ville de Genève, de revenir sur leur décision de fermeture des maisons de vacances pour aînés, de Florimont à Gryon et Nouvelle-Roseraie à Saint-Légier.

Nous sommes scandalisés par le fait que cet élément capital de politique sociale du canton de Genève, indispensable pour la santé physique et mentale des personnes âgées et pour le soulagement des aidants naturels, soit supprimé uniquement pour des raisons économiques.

N.B. : 6380 signatures

Pour l'AVIVO

M. Souhail Mouhanna
Président

Pour le FGCA

M^{me} Magali Bertholet-
Pradervand
Présidente

Rue du Vieux-Billard 25
1205 Genève

Date de dépôt : 29 août 2007

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Françoise Schenk-Gottret

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Couplée avec la pétition 1622, contre le démantèlement du centre d'animation pour retraités (CAD), la pétition que nous traitons, munies de 6380 signatures recueillies en cinq semaines, est contre le projet de fermeture des maisons de vacances pour aînés « Florimont » et « Nouvelle-Roseraie ». Les pétitionnaires sont inquiets à l'idée que cet élément de politique sociale du canton, indispensable pour la santé physique et mentale des personnes âgées et pour le soulagement des aidants naturels, soit supprimé uniquement pour des raisons économiques.

Les auditionnés sont venus nous exprimer leur inquiétude

M. Mouhanna, président de l'AVIVO, rappelle que l'AVIVO regroupe 15 000 personnes. Les maisons de vacances, objets de la pétition, sont fréquentées par des personnes de plus de 80 ans qui n'ont guère de moyens et qui sont médicalisées. Ces maisons permettent aux familles de « souffler ». Le taux d'occupation de ces maisons est de près de 90% ; la demande est donc importante.

M. Longchamp lui aurait fait communiquer que l'Hospice général allait contacter l'AVIVO. Cette réunion n'avait pas encore été organisée au jour de l'audition des pétitionnaires. Il semblerait que le Conseil d'Etat et l'Hospice pourraient maintenir ces maisons avec un éventuel partenariat. Selon M. Mouhanna, il serait nécessaire que le Grand Conseil exprime sa volonté en la matière.

Il y a de plus en plus de personnes qui s'adressent à l'AVIVO, des personnes qui se sentent perdues. Si l'AVIVO fonctionne grâce aux cotisations de ses membres et à une subvention, il n'est pas envisageable pour elle d'assumer une charge financière supplémentaire. Mais l'AVIVO est tout de même prête à participer d'une manière ou d'une autre.

M^{me} Bertholet-Pradervand, présidente de la Fédération genevoise des clubs d'âinés (FGCA), rappelle que ces maisons peuvent être comparées à des hôpitaux de jour pour des personnes convalescentes et non au Club Med'. Elles ont du personnel médical et des infrastructures pour les soins. Les séjours ne peuvent dépasser deux semaines. Les personnes qui s'y rendent peuvent venir accompagnées de leur conjoint. Ces personnes ne peuvent plus voyager et sont prises en charge. Grâce à ces maisons, on lutte contre l'isolement et favorise les contacts sociaux ; on familiarise les personnes à un futur placement en EMS. Il y a en tout 63 lits, soit un potentiel modeste. Le séjour est de 95 à 110 F par jour, payé par les personnes résidentes. Les deux maisons totalisent 14,4 postes avec un directeur unique. Ces maisons ont totalisé, en 2006, 35 668 nuitées pour 3000 personnes.

Ces maisons sont aux normes. Elles ont toujours été entretenues grâce à des dons notamment des legs et une aide de la Loterie romande.

Le nombre de signatures ne mérite, aux yeux de la minorité, ni un classement, ni un dépôt.

Comme pour la pétition 1622 contre le démantèlement du CAD, les commissaires socialistes sont les seules qui se sont opposées au dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Elles souhaitent que cette pétition soit envoyée au Conseil d'Etat. En effet, elles se trouvaient confrontées aux mêmes questions que pour le CAD :

- qui a décidé que l'Hospice se déssaisirait de toutes ses missions, à part l'assistance (ARA et CASS) ?
- à part des économies à l'Hospice uniquement et dans le court terme, que rapportera en terme de société cette spécialisation et l'abandon de ses autres missions ? En dehors des objectifs d'économie, de découpage, de séquenciation, quels sont les buts positifs escomptés en terme social, en terme sociétal ? Nous manquons d'éléments tangibles ;
- en termes de politique publique, est-on obligé de concevoir des services répondant à une seule mission ?

En outre, les auditions ont été en quelque sorte tronquées. En effet, alors que la commission avait décidé d'auditionner le directeur des maisons de vacances, cette audition n'a pas eu lieu. En ce qui concerne le CAD, la commission a refusé, dans un deuxième temps, d'auditionner son directeur.

Enfin, **à l'heure où une loi sur les personnes âgées va bientôt être déposée**, à l'heure où la politique du canton est de maintenir les personnes

âgées le plus longtemps possible chez elles, à l'heure donc où une réflexion est engagée, n'est-il pas prématuré de prévoir la fermeture de ces maisons de vacances ? Il faudrait plutôt réintégrer celles-ci dans une réflexion plus générale sur une politique globale concernant les personnes âgées. Cela rassurerait toute une catégorie de la population, en l'occurrence les personnes âgées, ainsi que leurs familles ; cela rassurerait aussi les professionnels des maisons de vacances et du CAD qui accompagnent les personnes âgées dans le peu d'autonomie qui leur reste... et dans le peu de vie qui leur reste.

C'est pourquoi la minorité de la commission vous demande, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

ANNEXES

- 1) Audition FGCA, AVIVO.
- 2) Qui ose encore comparer le chalet Florimont et la Nouvelle-Roseraie à des clubs de vacances ?
- 3) Chalet Florimont.
- 4) La Nouvelle-Roseraie.

**AVIVO**

AUDITION

Commission des Pétitions : lundi 14 mai 2007

Pourquoi une pétition contre la fermeture des deux maisons de vacances pour aînés, Florimont et Nouvelle Roseraie, lancée le vendredi 16 février 2007. Dépôt à la chancellerie : jeudi 19 avril 2007.

La FGCA c'est quoi ?

Fondée en 1970, la FGCA (Fédération Genevoise des Clubs d'Aînés) représente à ce jour 36 clubs d'aînés et associations de seniors du canton de Genève, soit quelques 4'000 personnes. Elle a pour mission de favoriser la solidarité et l'entraide entre ses membres, ainsi que l'information et la formation des président-e-s. Elle a une fonction de représentation auprès des autorités de la Ville et du Canton.

De plus, elle vise à promouvoir la culture en redistribuant les billets de spectacles, mis à disposition par la Ville de Genève.

Pourquoi ces 2 pétitions par la FGCA et l'AVIVO ?

Parce que nos 2 institutions sont très concernées par la conservation du bien être physique, mental et social des aînés de notre Canton. Les prestations qu'elles offrent, soit pour la FGCA, au sein des clubs d'aînés et associations de seniors, comme celles organisées par l'AVIVO, ont pour unique but de sauvegarder la qualité de vie de la population vieillissante du Canton et de la Ville de Genève.

Et parce que l'Hospice Général a prévu, dans son rapport "**Réflexion Stratégique pour 2007-2010**" de se recentrer sur l'aide sociale et l'aide aux requérants d'asile en réduisant son aide auprès de la population genevoise. De ce fait, ses missions historiques seront placées au rang de missions périphériques, sur contrat de prestations. La conséquence directe de ces décisions, est la fermeture programmée des 2 maisons de vacances pour aînés.

Pourquoi une pétition contre la fermeture des 2 maisons de vacances pour aînés du Canton de Genève ? (Florimont à Saint Léger, copropriété de la Ville de Genève et de l'Hospice Général, et la Nouvelle Roseraie à Gryon, propriété de l'Hospice Général).

- Parce que d'un coût raisonnable pour la collectivité, elles rendent un service inestimable dans le réseau de prévention. Elles sont non seulement extrêmement appréciées des résidents, mais aussi et surtout de leur famille conjointe (aidant naturels) en leur offrant un es-

pace de répit dans l'accompagnement de leur parent, dont ils assurent la charge tout au long de l'année. Ces deux maisons ont plus de 40 ans de succès confirmé (Florimont, 26 chambres, fut ouvert en 1963 et la Nouvelle Roseraie, 21 chambres, en 1967).

- Elles offrent des prestations hôtelières, des soins de base et assurent une sécurité à leurs hôtes, 24h sur 24.
- **Leur clientèle, domiciliée en priorité sur le Canton de Genève, est assurée par des personnes âgées, ne pouvant plus fréquenter les voyages organisés et nécessitant un encadrement médico-social approprié.**
- Elles sont ouvertes 36 semaines par année pour la clientèle. Le taux d'occupation des chambres en 2006 a été de 93.3% pour la Nouvelle Roseraie, et de 83.3% pour Florimont (cf. tableau de données statistiques en annexe)
- Durant ces 3 dernières années, les deux maisons de vacances confondues ont accueilli 2'886 pensionnaires, représentant 35'668 nuitées.
- **Enfin, il s'agit également de considérer les répercussions de ces fermetures sur le personnel représentant une quinzaine de postes à ce jour.**

Données statistiques

Nouvelle Roseraie – Nbr. de lits/clients max : 32 - Nbr de chambres : 21

Année	Nbr. de nuitées	Nombre de pensionnaires	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Moyenne d'âge	Taux d'occupation lits/clients	Taux occup. chambres	Taux renouv. clientèle
2004	5'752	643	358	105	82.3	73 %	91 %	--
2005	5'791	454	352	102	83.1	72 %	92 %	28.0 %
2006	5'827	448	338	110	83.0	72 %	93.3 %	31.7 %

Chalet Florimont – Nbr. de lits/clients max : 34 - Nbr. de chambres : 26

Année	Nbr. de nuitées	Nombre de pensionnaires	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Moyenne d'âge	Taux d'occupation lits/clients	Taux occup. chambres	Taux renouv. clientèle
2004	6'015	483	388	95	80.7	72 %	84.0 %	--
2005	6'091	507	409	98	81.4	71 %	86.0 %	18.0 %
2006	6'192	531	438	93	82.0	72 %	83.3 %	19.2 %

Genève, le 13 mai 2007

Magali Bertholet Pradervand
Présidente
Fédération Genevoise des
Clubs d'Aînés
Route de la Chapelle 22
1212 Grand-Lancy
Tel: 022 301 68 94
Privé: 022 751 81 50

Souhail Mouhanna
Président
AVIVO
Rue du Vieux Billard 25
1211 Genève
Tel : 022 329 14 28

Document no 1**Qui ose encore comparer le Chalet Florimont et la Nouvelle Roseraie à des clubs de vacances ?**

Voici quelques informations et chiffres qui pourront renseigner tout lecteur sur le rôle des maisons de vacances.

A cet égard, sachez qu'elles sont inscrites dans l'autorisation d'exploiter (délivrée par le Service des assurances sociales et de l'hébergement du département de la Santé et l'action sociale du canton de Vaud) en qualité de : **Etablissement de convalescence et de cure de repos, réservé prioritairement à la population genevoise.** Et contrairement à ce qui a été donné de lire dans la presse ces dernières semaines, la différence de clientèle entre les deux maisons est principalement l'attrait pour la montagne ou le lac, car l'âge des clients ne varie guère. Pour preuve, l'âge moyen calculé entre 2004 à 2006 est de 81,3 ans au Chalet Florimont et 82,6 ans à La Nouvelle Roseraie.

Quid de prétendre que : « le Chalet Florimont s'adresse à de jeunes retraités qui peuvent trouver ailleurs le même service à un prix comparable. »

Il n'est plus à prouver aujourd'hui l'utilité, l'adaptation au grand âge et à la qualité des prestations qui y sont fournies et il est annexé à la présente la liste des soins donnés dans chacun des établissements.

L'offre de prestations vise effectivement la prévention et le maintien de l'état de santé globale des personnes âgées. Le respect de leur autonomie et de leur individualité, l'enrichissement de leur réseau relationnel et la volonté de leur procurer du bien-être sont les objectifs cardinaux de nos structures. Du personnel qualifié, secondé le cas échéant par des professionnels externes et un médecin référent assurent la continuité de l'encadrement et des soins, pour des personnes bénéficiant habituellement à Genève des services d'aide et de soins à domicile.

Les maisons de vacances s'insèrent dans une perspective d'amélioration de leur état de santé et permettent d'offrir un soutien temporaire à l'entourage familial. **Pour une grande partie des clients, les séjours dans nos maisons sont la forme de vacances qu'ils peuvent encore réaliser, n'osant plus partir à l'étranger et/ou séjourner dans des hôtels sans encadrement.**

Durant l'étude et les entretiens effectués par Mme Marthe Erismann courant 2003, pour le compte d'Ores conseil, mandaté par la République du canton de Genève, il a été abordé le type et la nature des besoins en soins de base et en

aide pour les activités quotidiennes des clients. Ces derniers se répartissent en trois catégories d'importance différente dans les deux maisons :

Nouvelle Roseraie

<p>20 % des clients sont indépendants et n'ont pas besoin de soins.</p> <p><i>Ce groupe n'a pas recours au personnel soignant.</i></p>	<p>60 % des clients ont besoin d'aide : de 2 à 3 fois par semaine à 1 à 2 fois par jour (douche, habillage, pansement, médicaments).</p> <p><i>Ce groupe occupe le 30 % du temps du personnel soignant.</i></p>	<p>20 % des clients ont un niveau de dépendance élevé. Ils requièrent de l'aide plusieurs fois par jour et la nuit.</p> <p><i>Ce groupe utilise le 70 % du temps du personnel soignant.</i></p>
---	--	--

Chalet Florimont

<p>35 % des clients sont indépendants et n'ont pas besoin de soins.</p> <p><i>Ce groupe n'a pas recours au personnel soignant.</i></p>	<p>50 % des clients ont besoin d'aide : de 2 à 3 fois par semaine à 1 à 2 fois par jour (douche, habillage, pansement, médicaments).</p> <p><i>Ce groupe occupe le 50 % du temps du personnel soignant.</i></p>	<p>15 % des clients ont un niveau de dépendance élevé. Ils requièrent de l'aide plusieurs fois par jour et la nuit.</p> <p><i>Ce groupe utilise le 50 % du temps du personnel soignant.</i></p>
---	--	--

Ces chiffres datant déjà de 2003, il est bien évident que la demande d'aide et de soins ne va qu'en augmentant, et ceci dans les deux maisons.

Nous n'avons énumérés ci-dessus que la partie « soins ». Bien d'autres activités et aides sont au programme quotidien des maisons. Par exemple :

Animation

Gymnastique douce, sorties, excursions accompagnées, loto, etc.

Cuisine

Cuisine adaptée aux personnes âgées, divers régimes suivis, menu à choix (1 fois/séjour), confection de pâtisserie et d'œufs de Pâques avec les clients, etc.

Service hôtelier

Réponse aux sonnettes dans les chambres et locaux communs (si personnel soignant occupé ou absent), aide à table pour s'asseoir, couper la viande, servir à boire, se relever, etc.

Bureau

Aide pour recherches d'adresses, appels à l'étranger, pour écrire des cartes postales, commander un taxi ou se renseigner sur les horaires des trains, etc...

Divers

Tous les employés sont à l'écoute pour partager, échanger et soulager certains clients dans leur souci et leurs angoisses du quotidien.

Enfin, nous précisons que les maisons sont toujours ouvertes, contrairement à ce qui ont pu laisser croire certains articles dans les journaux et certains bruits de couloirs.

St-Légier/Gryon, le 28 mars 2007

Document no2

Liste des soins pouvant être donnés à la NOUVELLE ROSERAIE

Contrôle des soins vitaux : tension artérielle, pouls, température, respiration, poids.

Préparation, contrôle et administration de médicaments

Injections : intramusculaire ou sous-cutanée

Contrôle glycémie

Prise de sang, tp

Soins de base :

- conseil de santé
- douche
- toilette au lit
- toilette au lavabo
- shampooing
- soins de bouche simples
- inhalations
- soins des lésions de peau
- soins des ongles des mains et des pieds.
- aide pour s'habiller, se dévêtir et se mouvoir
- bandage des jambes
- aide pour la mise de bas de compression
- changer les pansements
- enlever les points de suture
- contrôle sonde vésicale

- changement sac urinaire
 - lavage vessie
 - changement et soins poche Stomie
 - oxygène (vérification, contrôle et sécurité, administration)
 - aérosols : administration, mais pas préparation (sous présence infirmière)
 - massages anti-douleurs et relaxants.
- Autres prestations « soins » non facturés :
- aide pour s'installer dans sa chambre, défaire sa valise
 - déplacements d'urgence chez le dentiste, le médecin, etc
 - accompagnement, écoute et conseil

Document no 3**RECAPITULATIF DES SOINS DONNES POUR 2006****NOUVELLE ROSERAIE**

DOSSIER	SOINS	INJ.	GLY.	PSMT	AIDE HAB.	SOINS	GER	
274	551	268	58	40	72	274	42	34

CHALET FLORIMONT

DOSSIER	SOINS	CONTRÔLE (1)	INJ.	GLY.	AIDE HAB.	SOINS HYG.2)	RECEPTE	GER
105	395	457	18	62	73	22	39	

1) Sous contrôle général : englobe également l'intervention du médecin

2) Dans "soins hyg." : schampoing, toilette au lavabo, etc

Document no 4**Liste des soins donnés par les
veilleuses dans les maisons de vacances**

Soins de base :

Aide à la toilette

Aide à la douche ou au bain

Pédicure et manucure aux personnes non diabétiques

Aide à la mobilisation

Adapter le matériel auxiliaire

Bander les jambes

Mettre les bas de compression

Réfection du lit

Habiller et dévêtir le pensionnaire

Prévention et soins des lésions de la peau consécutives à un traitement.

Soins techniques

Prendre la tension

S'assurer que les médicaments sont bien pris dans le semainier

Prendre la température

Mettre les gouttes oculaires et auriculaires

Vider les uriflacs ou les changer

Autres prestations « soins »

Ecoute, réconfort, conseil, partage...



Maison de vacances
pour aînés

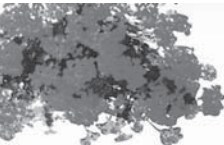
Le CHALET FLORIMONT

Gryon (1200 m)

La montagne
en toute liberté



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale



Niché entre les villages de Gryon et Villars, au cœur des Préalpes vaudoises, le Chalet Florimont vous invite à goûter au plaisir d'être en montagne, en toute sécurité.

Ses balcons, orientés plein sud, appellent à la détente. Quant au panorama, qui découvre notamment les Dents du Midi, il est de toute beauté.

Là, à moins de 150 kilomètres de Genève, une équipe chaleureuse et motivée vous attend.



Propriété de l'Hospice général, ce grand chalet vous propose de bénéficier de l'atmosphère de la montagne dans un environnement adapté à vos besoins.

Ouvert durant les fêtes, de février à mars et de mai à octobre, il offre une capacité d'accueil de 34 personnes.

Les chambres à un lit disposent de WC/douches et les chambres doubles d'un lavabo, avec sanitaires à l'étage.

La plupart possèdent un balcon et toutes sont munies d'une sonnette d'appel.



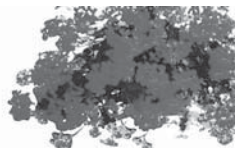
Le Chalet Florimont propose des vacances en altitude avec un encadrement personnalisé et adapté aux besoins des aînés.

Celui-ci inclut:

- Des chambres accessibles par ascenseur
- Des sonnettes d'appel dans chaque chambre et dans les toilettes
- La présence nuit et jour d'un personnel compétent et attentif
- Une alimentation équilibrée et de qualité, respectant votre régime si nécessaire
- Un cours régulier de gymnastique douce
- La possibilité de recevoir des soins de base (du lundi au vendredi)

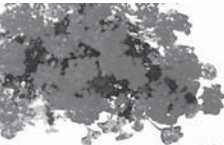


Les hôtes du Chalet Florimont jouissent de leurs vacances en toute liberté. Vous pouvez choisir des activités organisées ou alors vous déplacer au gré de vos envies. Sachez à ce titre que la région bénéficie d'un réseau de trains et de remontées mécaniques qui permet d'accéder sans effort à des panoramas grandioses, en partant de l'arrêt Bois-Gentil, situé à une centaine de mètres seulement du Chalet Florimont.



Si vous recherchez d'abord le calme, pas de problème: le Chalet Florimont dispose de larges balcons et d'une très agréable terrasse! Pourquoi dès lors ne pas profiter de s'étendre sur une chaise longue, humer l'air de la montagne et laisser le soin au soleil de vous réchauffer?





A ceux qui aiment les activités de groupe,
le personnel du Chalet Florimont propose
chaque jour une sortie.

Bien entendu, les personnes qui ont besoin d'aide
pour se déplacer sont du voyage.

Ainsi, vous irez

... pique-niquer et vous promener dans le Val d'Arpette

... vous plonger dans les bains thermaux de Lavey

... visiter une exposition au musée Gianadda

... ou même, vous balader à ski de fond

NB: chaque déplacement s'effectue en minibus, au départ
du Chalet Florimont.



Au sein du Chalet Florimont, les plaisirs sont simples et les moments d'échanges nombreux.

Les petits déjeuners – de copieux buffets! – ont lieu dans une salle à manger souvent illuminée par les rayons du soleil levant. Pris en commun, les repas de midi et du soir sont l'occasion de partager impressions et souvenirs. Comme il se doit en montagne, des grillades préparées dans le jardin sont régulièrement proposées aux hôtes... sans oublier de bonnes fondues, arrosées d'un coup de blanc du pays.

Le soir, une salle TV munie d'un grand écran permet de suivre l'actualité ou de se divertir.

Enfin, l'ambiance en salle ou dans la maison est toujours détendue, grâce à un service souriant et attentif.

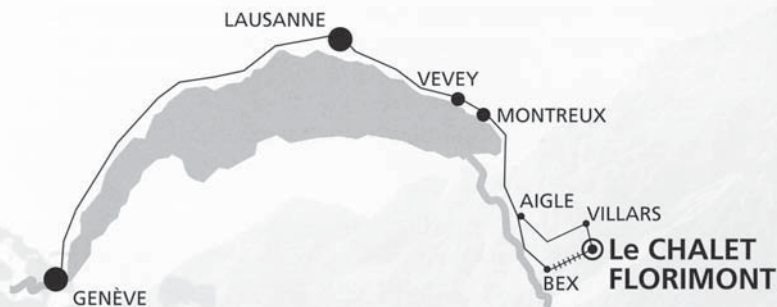


Le CHALET FLORIMONT

1882 Gryon

Tél. 024 498 04 98

Fax 024 498 04 40



Transport en car

- Genève Gare routière départ à 14h00
- Retour à 11h00

Comment s'inscrire ?

- Réservez dès maintenant !

Tél. 022 420 42 90

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Secrétariat des maisons de vacances, le CAD,

Rte de la Chapelle 22, Grand-Lancy – Genève

Offrez-vous des vacances !

Maison de vacances pour aînés
1882 Gryon (Vaud – altitude 1200 m)



Transport

En car, de Genève (Gare Routière)
Départ **14 h 00**, retour 11 h 00
Fr. 50.– aller-retour, soit Fr. 25.– par trajet

Frais de dossier

Fr. 30.– (également facturés en cas d'annulation)

Comment s'inscrire ?

Réservez dès maintenant !
Tél. 022 420 42 90
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00
Secrétariat des maisons de vacances, le CAD,
Rte de la Chapelle 22, Grand-Lancy – Genève

Confort, sécurité, santé

Chambres à 1 lit avec wc, douche, téléphone, radio. Chambre à 2 lits avec lavabo.
Présence assurée 24/24h, système d'alarme dans chaque chambre.
Cuisine soignée et de qualité.

Loisirs et divertissements

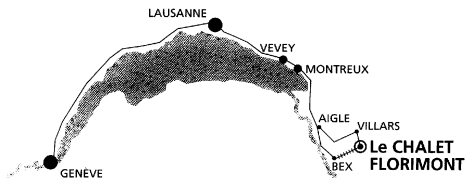
Ambiance chaleureuse et conviviale.
Programme journalier de distractions.

Tarifs

Tarifs pension complète
(excepté frais de dossier et de transport).
Facturation établie à la fin du séjour.

Durée des séjours

Nos séjours sont de deux semaines,
excepté les séjours 73 à 78, 80, 81, 92 et 93.
Départ le mercredi.



Programme et tarifs 2007

Séjours 2007, tarif journalier par personne, en pension complète:

Chambre 1 lit wc/douche Fr.110.-
Chambre 2 lits lavabo Fr. 95.-

Séjour N°

73 7 février - 14 février
74 14 février - 21 février
75 21 février - 28 février
76 28 février - 7 mars
77 7 mars - 14 mars
78 14 mars - 21 mars

*** Séjours neige et soleil ***
Du 7 février au 21 mars :
6 séjours à la carte
d'une semaine ou plus
pour profiter du soleil d'hiver
au cœur des Préalpes vaudoises !

80 2 mai - 9 mai
81 9 mai - 16 mai
82 16 mai - 30 mai
83 30 mai - 13 juin
84 13 juin - 27 juin
85 27 juin - 11 juillet
86 11 juillet - 25 juillet
87 25 juillet - 8 août
88 8 août - 22 août
89 22 août - 5 septembre
90 5 septembre - 19 septembre
91 19 septembre - 3 octobre
92 3 octobre - 10 octobre
93 10 octobre - 17 octobre
94 17 octobre - 31 octobre

Séjour «printemps», possibilité d'une semaine (80)
ou deux semaines (80 et 81)

71 12 décembre - 26 décembre 2007
72 26 décembre 2007 - 9 janvier 2008

Séjour de Noël
Séjour de Nouvel-An

Remarques importantes

Comme il s'agit d'une maison de vacances, les séjours au Chalet Florimont ne sont pas remboursés par les caisses maladie. Par ailleurs, aucune réduction de prix n'est accordée aux personnes bénéficiant de l'OCPA, dès lors que cet office intègre le coût des vacances dans sa prestation financière.

Toutefois, si votre situation financière ne vous permet pas de payer le coût d'un séjour, n'hésitez pas à nous en faire part au moment de l'inscription. Nous vous aiderons à trouver une solution.

Nos séjours de vacances sont proposés en priorité à tous les aînés du canton de Genève. Cependant, en fonction des disponibilités, les résidents hors canton de Genève peuvent bénéficier d'un séjour, moyennant un supplément de Fr. 20.- par jour.

La Direction des maisons se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre de participants est insuffisant.



Hospice général
institution genevoise d'action sociale



Maison de vacances
pour aînés

La NOUVELLE ROSERAIE

Saint-Légier (480 m)

Un jardin sur le Léman





Perchée au-dessus du lac Léman, à dix minutes de train de Vevey, la demeure de la Nouvelle Roseraie déploie ses charmes dans un havre de verdure, au beau milieu de la campagne.

Son équipe vous propose de venir passer ici – à 80 km de Genève – des séjours en toute liberté... ou ponctués d'activités organisées.

Vos vacances se dérouleront dans un environnement adapté à vos besoins, à un prix abordable.



Un site Une demeure

Ouverte de mars à octobre et durant les fêtes, la Nouvelle Roseraie est située à Saint-Légier (VD), à l'altitude de 480 mètres. Copropriété de la Ville de Genève et de l'Hospice général, cette vénérable maison de maître tourne ses balcons vers le lac et les Alpes. Grâce à son micro-climat, la région est l'une des plus ensoleillées de la Riviera vaudoise.



Un accueil personnalisé et adapté

La Nouvelle Roseraie peut accueillir 32 hôtes par séjour de deux semaines. Son personnel a pour mission de vous offrir un service attentionné et adapté à vos besoins. Cette destination est donc idéale pour passer une post-convalescence.

Mais la Nouvelle Roseraie demeure avant tout un lieu de liberté. Vous aurez ainsi toujours le choix de participer à des activités conviviales ou alors celui de vivre vos vacances à votre rythme.

A cet égard, sachez qu'il vous est possible de rejoindre la Nouvelle Roseraie en voiture. Un parking est prévu pour les hôtes. Quant au train, il vous déposera à environ dix minutes de marche de la maison.

Dans tous les cas, un transport en car est assuré depuis Genève pour chaque séjour.



L'offre particulière de la Nouvelle Roseraie c'est...



- Un service chaleureux et attentionné
- Des activités en groupe, propices aux échanges et rencontres
- Des aménagements adaptés aux besoins de chacun (ascenseurs, rampes, seuils bas, passe mains, sanitaires accessibles aux personnes handicapées, etc.)
- Une cuisine équilibrée et de qualité, respectant votre régime si nécessaire

- Des chambres charmantes et confortables à 1 ou 2 lits équipées de WC/douches, radio, téléphone et d'une alarme d'appel
- La présence nuit et jour d'un personnel compétent
- La possibilité de recevoir des soins de base (du lundi au vendredi)





Se détendre, s'amuser, changer d'air, sortir...

Le jardin et la terrasse de la Nouvelle Roseraie sont éminemment propices au farniente.

Mais, afin que votre séjour soit également dynamique, le personnel de la maison vous proposera au moins une activité par jour.

Lorsque le temps est beau, des sorties en minibus sont organisées quotidiennement. Vous irez...

- déguster des filets de perches
- naviguer sur le Léman
- vous détendre dans des bains thermaux
- pique-niquer en montagne
- visiter un site culturel
- ou, simplement, vous balader dans un marché



Par mauvais temps ou par envie, vous pourrez...

- participer à un loto
- pratiquer de la gymnastique douce
- regarder un film sur une TV grand écran

Par ailleurs, la Nouvelle Roseraie dispose de plusieurs salons et d'un jardin d'hiver, idéaux pour lire ou faire la conversation.

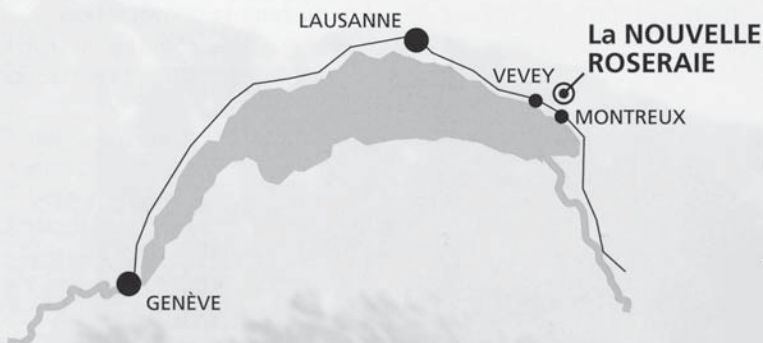


La NOUVELLE ROSERAIE

1806 St-Légier

Tél. 021 925 73 73

Fax 021 925 73 00



Transport

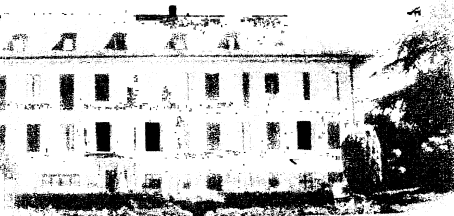
- Genève Gare routière départ à 14h00
- Retour à 11h00

Comment s'inscrire ?

- Réservez dès maintenant !
Tél. 022 420 42 90
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
Secrétariat des maisons de vacances, le CAD,
Rte de la Chapelle 22, Grand-Lancy – Genève

Offrez-vous des vacances!

Maison de vacances pour aînés
1806-St-Légier (Vaud - altitude 480 m)



Transport

- En car, de Genève (Gare Routière)
Départ 14 h 00, retour 11 h 00
Fr. 50.- aller-retour, soit Fr. 25.- par trajet

Frais de dossier

- Fr. 30.- (également facturés en cas d'annulation)

Confort, sécurité, santé

- Chambres à 1 et 2 lits avec wc, douche, téléphone, radio.
- Présence assurée 24/24h, système d'alarme dans chaque chambre.
- Cuisine soignée et de qualité.

Loisirs et divertissements

- Ambiance chaleureuse et conviviale.
- Programme journalier de distractions.

Tarifs

- Tarifs pension complète (excepté frais de dossier et de transport).
- Facturation établie à la fin du séjour.

Durée des séjours

- Les séjours sont de deux semaines, excepté les séjours 43, 44, 55 et 56. Départ le mercredi.

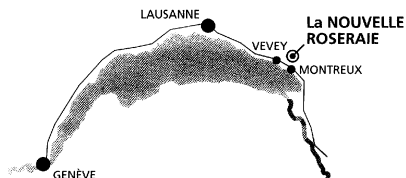
Comment s'inscrire?

Réservez dès maintenant!

Tél. 022 420 42 90

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00

Secrétariat des maisons de vacances, le CAD,
Rte de la Chapelle 22, Grand-Lancy - Genève



Programme et tarifs

Programme et tarifs 2007

Séjours 2007, tarif journalier par personne, en pension complète:

Chambre 1 lit wc/douche Fr. 110.-
Chambre 2 lits wc/douche Fr. 100.-

Séjour N°

40	21 mars - 4 avril	
41	4 avril - 18 avril	<i>Séjour de Pâques</i>
42	18 avril - 2 mai	
43	2 mai - 9 mai	<i>Séjour d'une semaine, en collaboration avec l'Association Alzheimer - Genève</i>
44	9 mai - 16 mai	<i>Séjour d'une semaine (44) ou de trois semaines (44 et 45)</i>
45	16 mai - 30 mai	
46	30 mai - 13 juin	
47	13 juin - 27 juin	
48	27 juin - 11 juillet	
49	11 juillet - 25 juillet	
50	25 juillet - 8 août	
51	8 août - 22 août	
52	22 août - 5 septembre	
53	5 septembre - 19 septembre	
54	19 septembre - 3 octobre	
55	3 octobre - 10 octobre	<i>Séjour d'une semaine, en collaboration avec l'Association Alzheimer - Genève</i>
56	10 octobre - 17 octobre	<i>Séjour d'une semaine (56) ou de trois semaines (56 et 57)</i>
57	17 octobre - 31 octobre	
35	12 décembre - 26 décembre 2007	<i>Séjour de Noël</i>
36	26 décembre 2007 - 9 janvier 2008	<i>Séjour de Nouvel-An</i>

Remarques importantes

Comme il s'agit d'une maison de vacances, les séjours à la Nouvelle Roseraie ne sont pas remboursés par les caisses maladie. Par ailleurs, aucune réduction de prix n'est accordée aux personnes bénéficiant de l'OCPA, dès lors que cet office intègre le coût des vacances dans sa prestation financière.

Toutefois, si votre situation financière ne vous permet pas de payer le coût d'un séjour, n'hésitez pas à nous en faire part au moment de l'inscription. Nous vous aiderons à trouver une solution.

Nos séjours de vacances sont proposés en priorité à tous les aînés domiciliés en Ville de Genève, puis à ceux des communes. En fonction des disponibilités, les résidents hors canton de Genève peuvent bénéficier d'un séjour, moyennant un supplément de Fr. 20.- par jour.

La Direction des maisons se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre de participants est insuffisant.

